

Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
Vœu présenté au nom de l'exécutif – 061
Verriers de Givors

Suite à la fermeture de la verrerie de Givors en 2003, les verriers ont entrepris un long chemin judiciaire pour obtenir le classement de l'usine sur la liste des sites industriels amiantés.

La Cour administrative de Lyon, par une décision rendue le 11 octobre 2018, a rejeté leur demande.

L'assemblée régionale réunie le 12 octobre 2018 demande solennellement au ministre du Travail et au ministre de la Santé :

- D'inscrire le site verrier de Givors sur la liste des sites industriels amiantés ;
- D'assurer un suivi médical renforcé des verriers et anciens verriers de Givors.

Le président de la Région
Laurent Wauquiez